



CANDLES ADVENTURE / DOCUMENTATION PRODUIT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bougie parfumée ITXASSOU — CERISE NOIRE

IDENTIFICATION	DONNÉES
Produit	Bougie artisanale Itxassou – Cerise noire
Référence documentaire	CA-FDS-BOU-ITXASSOU-CERISENOIRE · Édition 1.0
Date d'émission	19 octobre 2026
Fournisseur de la FDS	Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France
Contact	07 69 25 39 06 · candlesadventure@gmail.com
UFI	Non applicable à la classification retenue ; aucun UFI attribué à cette référence.

SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

Classification CLP de la bougie finie	Étiquetage complémentaire
Mélange non classé comme dangereux selon le règlement CLP.	EUH208 — Contient de la coumarine et du cinnamaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.
Aucun pictogramme CLP ni mention d'avertissement requis au titre de cette classification.	P101 · P102 · P501 ; voir rubrique 2 pour le libellé complet.

Ce document porte sur la bougie fabriquée et commercialisée par Candles Adventure. La recette et les approvisionnements ne sont pas divulgués ; seules les substances dangereuses à mentionner figurent en rubrique 3.

Référentiel : règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II modifiée par (UE) 2020/878 ; règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale : Itxassou – Cerise noire ; bougie artisanale parfumée, solide, en récipient. **UFI** : non communiqué (mélange non classé pour les dangers physiques ou pour la santé).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisation : bougie parfumée destinée au grand public, avec mèche à allumer pour parfumer l'air ambiant. Usages déconseillés : ingestion, application sur la peau, emploi comme cosmétique, contact avec les textiles ou utilisation sans surveillance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Candles Adventure — 15 Nantiveul — 35510 Cesson-Sévigné — France.
Téléphone : 07 69 25 39 06. Adresse électronique : candlesadventure@gmail.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En France : **ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59**, orientation vers un centre antipoison. Urgence vitale : 15 ou 112.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Classification établie à partir des données de composants et de la FDS du mélange parfumé incorporé à 10 %, actualisée en mars 2026, puis de la dilution supplémentaire dans la bougie Candles Adventure.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes : aucun. **Mention d'avertissement** : aucune. **Mentions de danger H** : aucune pour le mélange fini.

EUH208 — Contient de la coumarine et du cinnamaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

P101 — En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 — Tenir hors de portée des enfants.

P501 — Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale et aux consignes de tri applicables.

L'étiquetage de sécurité des bougies en combustion, notamment les avertissements de prévention des incendies, complète les informations chimiques du règlement CLP.

2.3 Autres dangers

Flamme nue en utilisation, récipient chaud et cire fondue : risque de brûlures et d'incendie en cas de mauvaise utilisation. D'après la documentation consultée, aucune substance PBT ou vPvB n'est signalée à une concentration $\geq 0,1$ %. Aucune substance identifiée comme perturbateur endocrinien n'est déclarée à une concentration $\geq 0,1$ % dans la FDS de référence.

RUBRIQUE 3 — Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Mélange solide à base de cire végétale, additifs techniques et composition parfumante. Les quantités de fabrication sont confidentielles. Ci-dessous figurent les substances dangereuses pertinentes pour l'information des utilisateurs du produit fini ; les valeurs sont fournies sous forme de plages massiques.

Substance et identificateur	Concentration dans la bougie	Classification CLP de la substance
Coumarine (<i>coumarin</i>) CAS 91-64-5 · CE 202-086-7	0,10 – 0,12 %	Acute Tox. 4 H302 ; Skin Sens. 1B H317 ; Aquatic Chronic 3 H412
Éthyl 2,3-époxy-3-phénylbutyrate CAS 77-83-8 · CE 201-061-8	0,06 – 0,08 %	Skin Sens. 1B H317 ; Aquatic Chronic 2 H411
Cinnamaldéhyde (<i>cinnamaldehyde</i>) CAS 104-55-2 · CE 203-213-9	0,002 – 0,004 %	Acute Tox. 4 H312 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319 ; Skin Sens. 1A H317 ; Aquatic Acute 1 H400 ; Aquatic Chronic 2 H411

Limite spécifique : cinnamaldéhyde, Skin Sens. 1A H317 : C $\geq 0,01$ %. La présence à un dixième de cette valeur impose la mention complémentaire EUH208. Les classifications H figurant dans ce tableau concernent les **substances**, et ne classent pas la bougie finie.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation : déplacer la personne à l'air frais en cas de gêne liée aux fumées ; consulter si les symptômes persistent.

Contact avec la peau : laver à l'eau et au savon. Cire chaude : refroidir immédiatement à l'eau courante tempérée, sans arracher les résidus adhérents ; consulter pour les brûlures.

Contact avec les yeux : rincer délicatement à l'eau plusieurs minutes ; demander un avis médical en cas de douleur ou de gêne persistante.

Ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir ; contacter un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une réaction allergique est possible chez une personne sensibilisée aux substances signalées en rubrique 2. Les produits chauds peuvent provoquer des brûlures thermiques.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Traitement symptomatique. Faire évaluer médicalement les brûlures importantes ou toute atteinte oculaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée adaptée à l'incendie environnant. Éviter un jet d'eau puissant dirigé sur la cire enflammée ou fondue.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Le produit s'utilise avec une flamme contrôlée. En cas d'incendie, dégagement possible de fumées, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et produits organiques de décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Intervenir avec un équipement de protection adapté et, si nécessaire, un appareil respiratoire autonome. Éviter l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles et procédures d'urgence

Éloigner les sources d'inflammation ; éviter le contact avec la cire chaude. Utiliser des gants pour ramasser les débris et protéger les mains lors du nettoyage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter de cire ou de résidus parfumés dans les égouts, le sol ou les milieux aquatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser refroidir et solidifier si nécessaire. Ramasser mécaniquement les résidus, puis les placer dans un contenant adapté. Enlever les éventuels fragments de verre avec précaution.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13 pour les protections individuelles et l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne jamais laisser une bougie allumée sans surveillance. Tenir éloignée des enfants, des animaux, des rideaux et des objets combustibles. Utiliser sur une surface stable et résistante à la chaleur. Éviter les courants d'air et ne pas déplacer le récipient lorsque la cire est fondue. En atelier, porter une protection appropriée contre les projections de cire chaude.

7.2 Conditions d'un stockage sûr et incompatibilités

Conserver dans son emballage à l'abri du soleil direct, de l'humidité, de la chaleur excessive et des chocs. Maintenir à distance des produits fortement oxydants.

7.3 Utilisations finales particulières

Bougie parfumée en récipient, usage décoratif et parfum d'ambiance dans des conditions de combustion surveillée.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle spécifique au mélange fini n'est renseignée dans la FDS de référence.

8.2 Contrôles de l'exposition

Usage normal : maintenir une ventilation appropriée, éviter l'inhalation directe de fumées et ne pas toucher les parties chaudes.

Manipulation professionnelle et fabrication : ventilation adaptée ; gants et protection oculaire si risque de contact avec les matières parfumantes ou la cire chaude ; protection thermique si nécessaire.

Environnement : éviter les rejets de produit et de déchets dans les eaux.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Information relative au produit fini
État physique	Solide à température ambiante ; cire fondue en cours d'utilisation.
Couleur	Variable selon la présentation du produit.
Odeur	Fruité et gourmand, cerise noire.
Inflammabilité	Bougie combustible lorsqu'une flamme est appliquée à la mèche ; non classée comme substance/mixture inflammable au sens CLP.
Point d'éclair	Non mesuré sur le mélange fini ; valeur > 100 °C indiquée pour la bougie de référence à 10 %.
Point de fusion / de congélation	Non déterminé expérimentalement sur le mélange fini.
Point d'ébullition, température d'auto-inflammation ou décomposition	Non déterminés pour le mélange fini.
pH	Non applicable au produit solide non aqueux.
Solubilité dans l'eau	Pratiquement insoluble, en raison de la matrice cireuse.
Viscosité cinématique	Non applicable à température ambiante (solide).
Limites explosives, pression de vapeur, coefficient de partage	Données non disponibles ou non pertinentes pour la bougie solide dans les conditions normales de stockage.
Masse volumique, caractéristiques des particules	Non déterminées / non applicables au produit en récipient.

9.2 Autres informations

Pas d'informations expérimentales complémentaires disponibles sur le mélange fini.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales, à température ambiante et à l'abri des chaleurs excessives.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi ; combustion prévue au niveau de la mèche lorsque la bougie est allumée.

10.4 Conditions à éviter

Exposition prolongée à des températures élevées, surchauffe, contact du produit chaud avec l'eau et combustion hors contrôle.

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En situation d'incendie ou de combustion incomplète : fumées et oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies par le règlement CLP

Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation) : non classée au vu des données disponibles.

Corrosion/irritation cutanée et lésions oculaires : non classées.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classée, mais la bougie contient des sensibilisants signalés par EUH208.

Mutagénicité, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction : non classées d'après les données documentaires disponibles.

STOT (exposition unique/répétée) et danger par aspiration : non classés.

Pas d'essais toxicologiques spécifiques réalisés sur la bougie Candles Adventure. La classification du mélange résulte d'une évaluation documentaire des composants. Les brûlures thermiques sont un risque d'usage distinct.

11.2 Informations sur les autres dangers

Les données de référence ne mettent pas en évidence de perturbateurs endocriniens à une concentration pertinente.

Aucune étude supplémentaire spécifique au produit fini disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

La bougie finie n'est pas classée pour le danger aquatique aigu ou chronique, selon la FDS de référence et la réduction de concentration des constituants parfumants. Éviter néanmoins tout rejet direct dans le milieu naturel.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le document de référence signale un mélange non rapidement dégradable ; aucune mesure particulière n'a été réalisée sur la bougie Candles Adventure.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange fini.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles ; produit solide à matrice cireuse.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT ou vPvB identifiée à 0,1 % ou plus dans la FDS de référence.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune substance pertinente n'est déclarée à 0,1 % ou plus dans la FDS de référence.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Laisser refroidir totalement avant la mise au rebut. Éliminer les résidus de cire et tout déchet contenant des parfums selon les règles locales applicables. Trier ou recycler le récipient en verre selon les consignes de la collectivité, après retrait approprié des résidus lorsque cela est possible. Ne pas jeter de cire fondue dans l'évier ni dans les canalisations. Ne pas réutiliser les contenants souillés sans nettoyage approprié.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementée comme marchandise dangereuse selon ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable à la réglementation transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protéger les colis de la casse, de la chaleur excessive et des sources de flamme.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, annexe II selon le règlement (UE) 2020/878 ; règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et adaptations applicables. La FDS du mélange de référence indique qu'aucune substance n'est signalée comme soumise à autorisation REACH (annexe XIV), sur la liste candidate SVHC ou comme POP aux concentrations considérées.

La classification non dangereuse pour les dangers physiques ou pour la santé ne déclenche pas d'obligation de notification PCN/UFI pour ce produit. L'utilisation de la bougie est également soumise aux consignes générales de sécurité et aux normes de sécurité produit pertinentes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique spécifique du mélange fini n'a été communiquée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

16.1 Méthode de classification et données documentaires

Évaluation du mélange fini par la méthode réglementaire de calcul à partir des composants dangereux indiqués dans une FDS de bougie à 10 % de parfum, version 1.0 du 13 mars 2026, avec correction de la teneur réelle en fragrance dans le produit Candles Adventure. Hypothèse de densité des composants liquides selon les fiches techniques disponibles. Aucun essai spécifique du mélange fini n'a été réalisé. La classification doit être révisée si les matières premières ou la recette évoluent.

16.2 Texte intégral des mentions citées pour les substances en rubrique 3

H302 — Nocif en cas d'ingestion. **H312** — Nocif par contact cutané. **H315** — Provoque une irritation cutanée. **H317** — Peut provoquer une allergie cutanée. **H319** — Provoque une sévère irritation des yeux. **H400** — Très toxique pour les organismes aquatiques. **H411** — Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H412** — Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 — Contient de la coumarine et du cinnamaldéhyde. Peut produire une réaction allergique. **Ces mentions H de substances ne s'appliquent pas comme classement à la bougie finie.**

16.3 Abréviations

ADR : transport routier ; CLP : classification, étiquetage et emballage ; EUH : mention de danger supplémentaire ; FDS : fiche de données de sécurité ; PBT : persistante, bioaccumulable et toxique ; REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

16.4 Historique

Version 1.0 du 19 octobre 2026 : première émission sous la responsabilité de Candles Adventure, pour la bougie Itxassou – Cerise noire.

Cette fiche décrit les informations de sécurité connues pour les usages prévus et ne constitue pas une garantie de performance du produit. Elle doit être adaptée en cas de changement de formulation, de fournisseur ou de réglementation.